

**RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 21 NOVEMBRE 2022**

2ème commission : Education, jeunesse, sports et culture

DGA/ECCS DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ACTION INTERNATIONALE (DCAI)	N° SP-2022-2-003 Politique : CULTURE, TOURISME, ET ACTION EXTÉRIEURE Secteur :
--	---

**TITRE : POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE, PLAN THÉMATIQUE N°1 : LA CULTURE EN
PROXIMITÉ POUR LES ESSONNIENS**

**RESUME : Ce rapport a pour objet de présenter la politique culturelle départementale, Plan
thématique n°1 : La culture en proximité pour les Essonniens.**

INFORMATION BUDGETAIRE :
sans incidence financière.

POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
PLAN THÉMATIQUE « LA CULTURE EN PROXIMITÉ POUR LES ESSONNIENS »

INTRODUCTION

La politique culturelle départementale est formalisée selon les dispositions suivantes :

- La délibération-cadre comprenant les axes stratégiques de portée générale et des orientations prioritaires sommaires ;
- Des plans thématiques détaillant les priorités d'actions définies dans la délibération-cadre.

Le plan thématique « La culture en proximité pour les Essonnien(ne)s » s'attache à faire en sorte que chaque habitant ait accès à une offre culturelle à proximité de ses lieux de vie. Il regroupe deux enjeux généraux :

- **Accompagner la densification du maillage territorial avec des offres culturelles attractives ;**
- **Investir des zones géographiques où l'offre est actuellement peu développée.**

Ce plan couvre plus particulièrement deux priorités de l'action départementale parmi les dix priorités définies dans la politique culturelle :

- Objectif n°2 : Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien

La Médiathèque départementale de l'Essonne (MDE) est implantée à Evry-Courcouronnes. Elle est en charge de la mise en œuvre de la compétence obligatoire du Conseil départemental en matière de développement de la lecture publique. Ses principales missions – récemment confortées par la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques publiques – sont les suivantes :

- Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.
- Proposer des ressources (prêt de collections et d'outils d'animation), une fonction d'ingénierie (construction, aménagement) et un accompagnement technique aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ; ainsi qu'à certaines structures éducatives, sociales ou culturelles relevant du domaine de compétence du Département.
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.
- Elaborer un schéma ou un plan de développement de la lecture publique, approuvé par l'Assemblée départementale.

Ainsi, un Plan départemental de développement de la lecture publique 2018-2022 a été élaboré dans un cadre concerté associant les partenaires du réseau, puis adopté lors de l'Assemblée départementale du 13 novembre 2017. Celui-ci détaillait trois axes d'actions de la MDE : la modernisation du réseau, sa structuration, et enfin le développement des publics. En complément et afin d'appuyer les actions de la MDE dans le champ de l'itinérance, un Contrat départemental Lecture-itinérance a été signé en 2019 avec la DRAC Ile-de-France.

Dans son premier volet, le plan thématique « La culture en proximité pour les Essonnien(ne)s » réaffirme le rôle de la médiathèque départementale en tant que soutien au réseau de lecture publique du territoire et à son développement, en approfondissant les trois axes d'actions définis dès 2017.

- Objectif n°6 : L'équilibre territorial, en particulier en zone rurale

Le constat d'un déséquilibre important entre les territoires du nord de l'Essonne, qui bénéficient d'un maillage d'équipements culturels relativement dense, et les territoires sud-essonniens, peu dotés en équipements culturels amènent le Département à travailler dans une logique de rééquilibrage. Le traitement différencié des territoires est donc structurant pour l'action du Département.

Dans ce contexte, celui-ci s'engage en particulier à renforcer la création et la diffusion artistiques de proximité, par le biais notamment de résidences artistiques et de projets d'artistes ou de structures du territoire en matière de programmation hors les murs, qui visent à développer un contact riche avec les usagers. Dans une logique similaire, la programmation du Domaine départemental de Chamarande, en particulier avec le Fonds départemental d'art contemporain, est un vecteur d'interaction des publics avec la création qui doit pouvoir rayonner sur l'ensemble du territoire, en particulier là où les arts visuels contemporains sont peu présents.

D'autre part, la crise sanitaire invite à renouveler les modes d'actions dans le domaine culturel, fortement fragilisé à court terme et constatant des effets durables de la crise. Ainsi, la cellule de veille, mise en place dans le cadre du « Plan départemental de soutien du secteur culturel face à la crise sanitaire » adopté par l'Assemblée départementale le 28 septembre 2020 et regroupant plusieurs structures du territoire dans un esprit de concertation, a permis de faire émerger la nécessité d'inciter à une meilleure articulation entre création et diffusion artistiques afin que les nouvelles productions artistiques trouvent des débouchés plus nombreux. L'une des pistes est en particulier de penser concomitamment les processus créatifs et leur expression face aux publics, par le biais d'itérations régulières permettant un lien progressif, participatif et de proximité entre l'œuvre et le public.

Dans son second volet, le plan thématique « La culture en proximité pour les Essonniens » prévoit donc des actions en faveur de la création et de la diffusion artistique de proximité, permettant à la fois aux habitants de bénéficier d'une véritable liberté de choix culturels près de leurs lieux de vie, et aux artistes de trouver plus de débouchés sur le territoire pour leur travail.

VOLET LECTURE PUBLIQUE

Introduction

Traduisant une volonté politique forte de la majorité départementale de conférer une priorité à sa politique en faveur du développement de la lecture publique en tant que compétence obligatoire du Conseil départemental, le premier plan départemental de développement de la lecture publique (PDDL) a été voté le 17 novembre 2017 pour la période 2018-2022.

Pour sa mise en œuvre, la Médiathèque départementale de l'Essonne s'est appuyée notamment sur la politique de la ruralité votée le 17 octobre 2016 par le Département, visant à renforcer son soutien au développement des territoires ruraux du département, notamment dans le champ de la culture et des loisirs.

La réalisation des objectifs de ce premier plan départemental de développement de la lecture publique sur la période 2018-2022 a pu être favorisée successivement par une réorganisation substantielle de l'organigramme ainsi que par une modernisation du système d'information et de gestion de la Médiathèque départementale finalisées toutes deux au cours de l'année 2019. Cette mise en œuvre a cependant été considérablement ralentie par la crise sanitaire ayant perturbé le fonctionnement des bibliothèques, médiathèques et autres acteurs départementaux de la lecture publique sur la période de février 2020 à mai 2022.

A l'issue de ce premier plan et de son bilan, le renouvellement de cette politique publique prend ainsi en compte les éléments suivants :

- La cohérence avec les autres politiques départementales, en particulier la politique de la ruralité ;
- La situation de la lecture publique en Essonne et les diagnostics territoriaux conduits dans la période précédente ;
- Les nouveaux enjeux de la lecture publique (loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique) ;
- La cohérence avec les dispositifs de l'Etat en matière de lecture publique, permettant le soutien financier des actions de la médiathèque départementale ;
- Une méthodologie participative fondée sur l'intelligence collective, avec le réseau essonnien de lecture publique.

Les objectifs stratégiques

Au terme de différentes étapes de concertation, cinq axes stratégiques ont émergé pour guider les actions de la Médiathèque départementale de l'Essonne :

- 1. Poursuivre et intensifier la structuration du réseau départemental de lecture publique**
le Département prend appui sur la médiathèque départementale pour intervenir de manière territorialisée auprès du réseau de lecture publique afin de contribuer à renforcer les politiques locales de la lecture publique, en particulier à l'échelon intercommunal.
- 2. Renforcer l'attractivité des équipements de lecture publique du territoire, qu'ils soient municipaux ou communautaires**
le Département s'engage à maintenir son soutien à la modernisation et l'animation des équipements de lecture publique du territoire, avec l'objectif sous-jacent de développer leur fréquentation, notamment par les publics les plus éloignés aujourd'hui de ces équipements, ou en situation de handicap.
- 3. Affirmer le rôle de la médiathèque départementale de l'Essonne en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie pour l'ensemble des projets de lecture publique du territoire**
le Département s'engage à accompagner les bibliothèques publiques et des autres structures éducatives, sociales et culturelles concernées, sur la base de concertations régulières, et en prenant en compte notamment les territoires du département encore dépourvus de service de lecture publique.

4. Développer les usages numériques des publics dans le cadre de la mise en œuvre du Label Bibliothèque numérique de Référence (BNR)

le Département s'engage – par le biais de cette labélisation - à enrichir les contenus de son offre numérique, et à renforcer sa politique de formation et de sensibilisation aux enjeux de l'inclusion numérique.

5. Améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique départementale en faveur de la lecture publique

le Département s'engage à concevoir et mettre en œuvre un plan de promotion et de valorisation des objectifs stratégiques susmentionnés, ainsi que des actions qui en découlent, afin que l'ensemble des équipements et usagers susceptibles d'en bénéficier puissent faire appel aux services de la médiathèque départementale de l'Essonne.

Leur déclinaison en actions

Chacun de ces axes stratégiques fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions, synthétisées dans le tableau en annexe 1 du rapport.

VOLET CRÉATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES

Introduction

Le soutien à la création et à la diffusion artistique s'est déployé durant le précédent mandat au travers des dispositifs de subvention départementaux, à destination des associations et des collectivités, et au travers d'actions directes du Département. En matière de spectacle vivant, les dispositifs en fonctionnement ont permis de soutenir des opérateurs culturels (théâtres, opéra, orchestres, scènes de musiques actuelles, structures de développement culturel ...) agissant en tant que producteurs (au travers de projets de production déléguée, coproduction, coréalisation mais aussi d'accueil d'équipes artistiques en résidence) et diffuseurs (notamment hors les murs et itinérance), et des équipes artistiques sur de l'aide en création (résidences, temps de répétitions) et diffusion en Essonne. Les dispositifs en investissement ont permis d'apporter des aides sur l'équipement de salles de spectacles (matériels scéniques, gradins, fauteuils, équipement lumière et son) et sur des équipements permettant des manifestations en extérieur.

Le Département a pu également intervenir directement en soutien à la création et à la diffusion, au travers des plateaux « Attention travaux ! » et d'un accompagnement apporté aux équipes artistiques souhaitant développer leur activité en Essonne par le biais de résidences.

Enfin, dans le cadre de la convention de développement culturel qui lie le Département de l'Essonne et l'Etat depuis 2019, le Département s'est associé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour conduire un programme conjoint de subventions baptisé « Création en Essonne 2022-2023 », afin de favoriser le déploiement de présences artistiques sur le territoire de l'Essonne. Ce programme encourage le déploiement et la circulation de projets artistiques et culturels sur des territoires peu investis par les artistes jusqu'à présent, et les échanges et rencontres entre les artistes et les habitants.

L'ensemble de ces actions a permis de prendre acte du fait que le Département œuvre déjà activement pour la création et la diffusion artistiques sur le territoire, et d'expérimenter l'intérêt de travailler à l'échelon départemental sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle la collectivité se dote aujourd'hui d'un volet d'actions dédié, formalisant ainsi l'engagement déjà affirmé lors du précédent mandat.

Les objectifs transversaux

En lien avec les préoccupations d'un secteur en plein bouleversement depuis la crise sanitaire et les priorités du Département dans les grands chantiers qui structurent le mandat, plusieurs objectifs transversaux sont définis :

- Garantir la **diversité** de la création et des expressions culturelles dans tous les champs de la création artistique : la multiplicité des formes artistiques nourrit un éventail de choix s'adressant à différents goûts et sensibilités, permet l'élargissement des expériences et lieux de rencontre proposés au public, et conduit à partager des idées, façons de pensée et horizons inattendus. Ainsi, le Département s'engage à inciter et mettre en valeur cette richesse culturelle et les principes d'ouverture et de respect des différences qui en découlent.
- Favoriser l'**égalité femmes-hommes** dans tous les domaines de la création et de la diffusion artistique : le Département s'engage à prendre en compte le respect de l'égalité femmes-hommes dans la conduite de ses projets et dans sa politique de soutien au secteur culturel, qu'il s'agisse d'écarts de rémunération, de déficit de consécration pour les artistes féminines, ou encore de parité des programmations culturelles.
- Garantir le développement de projets artistiques et culturels dans le respect de la **transition écologique** : les acteurs du secteur culturel se saisissent de plus en plus des principes et pratiques d'éco-responsabilité permettant de protéger et respecter l'environnement. Le Département accompagne ces réflexions et démarches aussi bien dans la conduite de ses projets que dans sa politique de soutien au secteur culturel.
- Inciter aux démarches respectueuses des **droits culturels** : le Département s'engage à poursuivre sa démarche de sensibilisation aux droits culturels et à promouvoir et valoriser les projets qui s'en inspirent, particulièrement en matière d'interaction entre les personnes et de réciprocité dans la relation entre l'œuvre, l'artiste et le public.

- Assurer le respect des droits sociaux et des **droits de propriété intellectuelle** des artistes et des auteurs : le Département s'engage à systématiser la prise en compte du respect des droits des artistes dans la conduite de ses projets et dans sa politique de soutien au secteur culturel (rémunération appropriée, protection des droits moraux et patrimoniaux, etc.)

Ces objectifs transversaux seront déclinés selon différentes modalités : sous forme de critères d'instruction dans l'attribution des subventions ; sous forme d'application directe pour l'ensemble des actions menées par le Conseil départemental dans le domaine de la création et de la diffusion artistique ; sous forme de réflexion collective et d'accompagnement des structures dans l'évolution de leurs pratiques.

Les objectifs stratégiques

Au terme de différentes étapes de concertation, quatre axes stratégiques ont émergé pour guider les actions du Département en matière de création et diffusion artistique :

- 1. Soutenir l'existence de la création et le développement de la diffusion sur tout le territoire**
Le Département s'engage à poursuivre son soutien aux initiatives culturelles favorisant le maillage du territoire, au travers de ses différentes démarches partenariales et dispositifs de subvention.
- 2. Encourager l'émergence, le développement et le renouvellement artistique**
Le Département s'engage à favoriser les projets visant à vivifier le secteur culturel en Essonne avec la venue de nouveaux artistes, le développement de nouvelles disciplines et l'accompagnement à l'émergence de nouveaux talents.
- 3. Promouvoir le rapprochement entre les publics et la création artistique**
Le Département s'engage à promouvoir une activité culturelle au plus proche des habitants, que ce soit en terme de diffusion, de médiation ou de co-construction.
- 4. Favoriser les échanges et les interactions entre les cultures, notamment par la coopération artistique internationale et le rayonnement de l'Essonne à l'étranger**
Le Département s'engage à accompagner les dynamiques d'internationalisation de son territoire en favorisant la rencontre interculturelle au travers de la circulation et de la mobilité des artistes.

Leur déclinaison en actions

Chacun de ces axes stratégiques fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions, synthétisées dans le tableau en annexe 2 du rapport.

La réalisation de ces objectifs s'appuie systématiquement sur plusieurs outils opérationnels pouvant être regroupés dans les grandes catégories suivantes :

- Les dispositifs de subventions aux opérateurs et au bloc local (fonctionnement et investissement),
- Les résidences artistiques (clarification des conditions matérielles, soutien à l'émergence, à la présence artistique et aux passerelles avec l'éducation artistique et culturelle...),
- Le développement des publics (tarification, implication, lien avec les collèges...),
- Les actions et équipements départementaux (Domaine de Chamarande, Attention travaux, EMFest...),
- La concertation et la mise en réseau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

François Durovray

ANNEXE 1

ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Poursuivre et intensifier la structuration du réseau départemental de lecture publique	Accompagner les communes dans leurs efforts de structuration	Déployer une aide à la municipalisation de bibliothèques associatives ou à l'organisation de délégation de service public aux bibliothèques associatives à destination des communes du territoire départemental, dans le cadre des projets culturels des communes
	Renforcer l'incitation à la structuration du réseau départemental de lecture publique dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement culturels (CTDC) pour les EPCI	Poursuivre les aides au financement de la réalisation de diagnostics de la lecture publique, d'études sur les modalités de l'offre de lecture publique, et d'études sur l'opportunité de transfert de bibliothèques à l'échelle des intercommunalités Aider financièrement la création d'emplois de coordinateur/trice de réseau de lecture publique intercommunal à destination des EPCI du territoire départemental, et l'organisation de formations collectives des personnels destinées à consolider ces réseaux
	Poursuivre le soutien aux investissements nécessaires à la structuration du réseau de lecture publique départemental, dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC)	Maintenir une aide au développement de systèmes de circulation de documents au sein des réseaux de bibliothèques publiques communautaires, et déployer une aide à l'intégration de bibliothèques municipales aux système de gestion de bibliothèque communautaires à destination des EPCI du territoire départemental
Renforcer l'attractivité des équipements de lecture publique du Département	Soutenir les initiatives en faveur des publics les plus éloignés et de la mixité des pratiques culturelles.	Maintenir et développer une aide destinée aux communes et EPCI du territoire départemental à la programmation culturelle et numérique des bibliothèques publiques sur les thématiques ou dans les domaines prioritaires suivants : Education artistique et culturelle, Spectacles vivants, Education aux médias et à l'information, Médiation et inclusion numérique, Salons et fêtes du livre, Jeux, Jeux vidéo, Sport, Sciences et techniques, Environnement et développement durable, Ouverture à l'international...
		Développer l'accessibilité des publics empêchés, éloignés et en situation de handicap aux bibliothèques publiques
	Poursuivre le soutien aux investissements nécessaires à l'attractivité du réseau dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC)	Maintenir et développer une aide à l'équipement mobilier, matériel, informatique et numérique des bibliothèques publiques à destination des communes et EPCI du territoire départemental

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Affirmer le rôle de la médiathèque départementale de l'Essonne en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie pour l'ensemble des projets de lecture publique du territoire	Adapter les services de la Médiathèque départementale de l'Essonne à destination du réseau départemental de la lecture publique	Etablir un référentiel précisant les contours et les modalités de fonctionnement des services de la Médiathèque départementale auprès des bibliothèques publiques en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie
		Expérimenter de nouveaux services, accompagnements et actions innovantes à destination des bibliothèques publiques
	Adapter les services de la Médiathèque départementale à destination des autres services et équipements éducatifs, sociaux et culturels impliqués dans la promotion et le développement de la lecture	Etablir un référentiel précisant les contours et les modalités de fonctionnement des services de la Médiathèque départementale en tant que centre de ressources de conseil et d'ingénierie auprès de ces structures et de leurs publics (Collèges, PMI, EHPAD, services et équipements départementaux...)
	Adapter et formaliser la politique documentaire de la Médiathèque départementale	Instituer une charte de développement des collections de la Médiathèque départementale en concertation avec les bibliothèques publiques du territoire, en tenant compte des nouvelles pratiques de leurs usagers ainsi que des besoins propres de chaque territoire
	Renforcer les « bonnes pratiques » pour contribuer à la transition écologique en bibliothèque	Sensibiliser les personnels des bibliothèques publiques aux enjeux de l'éco-responsabilité et du recyclage des documents matériels « désherbés » dans le cadre du plan de formation de la Médiathèque départementale

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Développer les usages numériques des publics dans le cadre de la mise en œuvre du Label Bibliothèque numérique de Référence (BNR)	Renforcer l'offre numérique existante	Etendre l'accès et l'offre de la Bibliothèque numérique des collégiens et de la Bibliothèque numérique Essonne du Sud
		Développer des outils de promotion des bibliothèques numériques
	Développer de nouveaux outils professionnels performants	Renouveler et développer l'offre d'outils d'animation numériques et d'outils en lien avec les enjeux du numérique à destination des bibliothèques publiques
		Déployer l'Observatoire de la lecture publique départemental de la Médiathèque départementale
		Adapter l'offre de formation de la Médiathèque départementale par la modernisation de ses outils de formation et de communication, le développement de sessions délocalisées ou à distance ainsi que le repérage et la mutualisation des compétences et savoir-faire
	Favoriser l'inclusion numérique	Prolonger l'action itinérante du FabuLab 91 de manière à accompagner l'ensemble des projets en matière de fabrication numérique portés par les bibliothèques publiques et valoriser les compétences développées en son sein
		Créer un temps fort départemental autour des « Cultures numériques », itinérant, s'appuyant sur les événements existants, sur les partenaires du territoire ainsi que sur les services départementaux concernés
		Participer aux réflexions et actions menées par les partenaires territoriaux sur l'inclusion numérique
		Proposer un accompagnement à la mise en œuvre de projets de création d'espaces de fabrication numérique
Améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique départementale en faveur de la lecture publique (Communication)	Déployer un véritable plan de promotion et de valorisation de l'action départementale en faveur de la lecture publique	Elaborer différents supports de communication et les diffuser de manière régulière auprès des acteurs de la lecture publique, des personnels et usagers des bibliothèques publiques et plus largement des habitants du département
	Relayer les informations régionales et nationales concernant la lecture publique auprès du réseau départemental et de ses usagers	Relayer de manière systématique auprès des bibliothèques publiques et de leurs usagers l'information recueillie et centralisée par la MDE sur les actions, les dispositifs de subventionnement et les opérations nationales en faveur de la lecture publique proposées par l'Etat (DRAC) et le Conseil régional Ile-de-France

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE, PLAN THÉMATIQUE N°1 : LA CULTURE EN PROXIMITÉ POUR LES ESSONNIENS

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L216-2 du code de l'éducation, portant sur les obligations des collectivités en matière d'enseignements artistiques,

VU sa délibération 2016-02-0023 du 27 juin 2016 relative à la politique culturelle départementale : le Département acteur du rayonnement culturel de son territoire – une politique culturelle pour tous,

VU sa délibération 2016-04-0047 du 17 octobre 2016 relative à la mise en place des territoire s'action départementale (TAD),

VU sa délibération 2016-04-0047 du 17 octobre 2016 relative à la politique départementale de la ruralité,

VU sa délibération 2017-01-0029 du 29 mai 2017 approuvant la refonte du règlement budgétaire et financier du Département,

VU sa délibération 2017-02-0021 du 13 novembre 2017 adoptant le Plan départemental de développement de la lecture publique de 2018 à 2022,

VU sa délibération 2018-02-0003 du 26 mars 2018 adoptant le Plan départemental de préservation et de valorisation du patrimoine 2018-2021,

VU sa délibération 2018-02-0014 du 24 septembre 2018 adoptant le Plan départemental d'éducation artistique et culturelle et le schéma départemental des enseignements artistiques 2018-2022,

VU sa délibération 2019-02-0018 du 30 septembre 2019 adoptant l'extension de l'aide au Plan départemental de valorisation du patrimoine,

VU sa délibération 2020-02-0002 du 3 février 2020 adoptant un nouveau dispositif de soutien au fonctionnement des acteurs partenaires de la lecture publique : « Aide à l'accompagnement de la structuration du réseau intercommunal de lecture publique »,

VU sa délibération SP-2022-2-002 du 21 novembre 2022 relative à la politique culturelle départementale, acteur du rayonnement culturel de son territoire,

CONSIDERANT l'évolution du cadre institutionnel, législatif et financier au sein duquel le Département de l'Essonne propose et anime une politique culturelle,

CONSIDERANT les nouvelles orientations du Conseil départemental de l'Essonne en matière de politiques publiques,

Sa 2ème commission entendue,

VU le rapport de Monsieur le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

REAFFIRME l'accompagnement à la densification du maillage territorial avec des offres culturelles.

REAFFIRME l'investissement des zones géographiques où l'offre est actuellement peu développée.

APPROUVE et ADOPTE le plan thématique « La culture en proximité pour les Essonnais » qui comporte deux volets :

- 1- Lecture publique
- 2- Création et diffusion artistiques

DIT que ce plan couvre plus particulièrement deux priorités de l'action départementale parmi les dix priorités définies dans la politique culturelle :

- 1- Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien
- 2- L'équilibre territorial, en particulier en zone rurale

DECIDE de structurer le volet 1 « Lecture publique » en 5 axes stratégiques

1. Poursuivre et intensifier la structuration du réseau départemental de lecture publique.
2. Renforcer l'attractivité des équipements de lecture publique du territoire, qu'ils soient municipaux ou communautaires.
3. Affirmer le rôle de la Médiathèque départementale de l'Essonne en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie pour l'ensemble.
4. Développer les usages numériques des publics dans le cadre de la mise en œuvres du Label Bibliothèque numérique de Référence (BNR).
5. Améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique départementale en faveur de la lecture publique.

DIT que chacun de ces axes stratégiques du volet 1 fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions, synthétisés dans les tableaux annexés.

DECIDE de structurer le volet 2 « Création et diffusion artistiques » en 4 axes stratégiques.

- 1- Soutenir l'existence de la création et le développement de la diffusion sur tout le territoire.
- 2- Encourager l'émergence, le développement et le renouvellement artistique.
- 3- Promouvoir le rapprochement entre les publics et la création artistique.
- 4- Favoriser les échanges et les interactions entre les cultures, notamment par la coopération artistique internationale et le rayonnement de l'Essonne à l'étranger.

DIT que chacun de ces axes stratégiques du volet 2 fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions, synthétisés dans les tableaux annexés.

PRECISE qu'en matière de calendrier délibératif, ce plan sera mis en œuvre à partir de 2023 et qu'il couvre la période 2023-2028.

DEMANDE au Président du Conseil départemental de procéder à la recherche de financements et/ou cofinancements des projets culturels portés par la collectivité, et de conclure les conventions correspondantes.

APPROUVE les actions synthétisées dans les tableaux ci-annexés.

PRECISE que l'ensemble des actions présentées devra s'adapter aux crédits disponibles dans le cadre du budget primitif voté chaque année par l'Assemblée départementale. Dans le contexte de budget contraint du Conseil départemental, une démarche sera mise en œuvre de recherche de recettes et de partenaires nouveaux, destinés à permettre au Département de conserver une ambition élevée pour la culture.

DONNE délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de la politique culturelle découlant de la présente délibération.

PRECISE que l'incidence financière individualisée de chaque dispositif sera définie plus précisément dans les futurs rapports présentés en Commission permanente.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil départemental

François Durovray

ANNEXE 1

ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Poursuivre et intensifier la structuration du réseau départemental de lecture publique	Accompagner les communes dans leurs efforts de structuration	Déployer une aide à la municipalisation de bibliothèques associatives ou à l'organisation de délégation de service public aux bibliothèques associatives à destination des communes du territoire départemental, dans le cadre des projets culturels des communes
	Renforcer l'incitation à la structuration du réseau départemental de lecture publique dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement culturels (CTDC) pour les EPCI	Poursuivre les aides au financement de la réalisation de diagnostics de la lecture publique, d'études sur les modalités de l'offre de lecture publique, et d'études sur l'opportunité de transfert de bibliothèques à l'échelle des intercommunalités Aider financièrement la création d'emplois de coordinateur/trice de réseau de lecture publique intercommunal à destination des EPCI du territoire départemental, et l'organisation de formations collectives des personnels destinées à consolider ces réseaux
	Poursuivre le soutien aux investissements nécessaires à la structuration du réseau de lecture publique départemental, dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC)	Maintenir une aide au développement de systèmes de circulation de documents au sein des réseaux de bibliothèques publiques communautaires, et déployer une aide à l'intégration de bibliothèques municipales aux système de gestion de bibliothèque communautaires à destination des EPCI du territoire départemental
Renforcer l'attractivité des équipements de lecture publique du Département	Soutenir les initiatives en faveur des publics les plus éloignés et de la mixité des pratiques culturelles.	Maintenir et développer une aide destinée aux communes et EPCI du territoire départemental à la programmation culturelle et numérique des bibliothèques publiques sur les thématiques ou dans les domaines prioritaires suivants : Education artistique et culturelle, Spectacles vivants, Education aux médias et à l'information, Médiation et inclusion numérique, Salons et fêtes du livre, Jeux, Jeux vidéo, Sport, Sciences et techniques, Environnement et développement durable, Ouverture à l'international...
		Développer l'accessibilité des publics empêchés, éloignés et en situation de handicap aux bibliothèques publiques
	Poursuivre le soutien aux investissements nécessaires à l'attractivité du réseau dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC)	Maintenir et développer une aide à l'équipement mobilier, matériel, informatique et numérique des bibliothèques publiques à destination des communes et EPCI du territoire départemental

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Affirmer le rôle de la médiathèque départementale de l'Essonne en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie pour l'ensemble des projets de lecture publique du territoire	Adapter les services de la Médiathèque départementale de l'Essonne à destination du réseau départemental de la lecture publique	Etablir un référentiel précisant les contours et les modalités de fonctionnement des services de la Médiathèque départementale auprès des bibliothèques publiques en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie Expérimenter de nouveaux services, accompagnements et actions innovantes à destination des bibliothèques publiques
	Adapter les services de la Médiathèque départementale à destination des autres services et équipements éducatifs, sociaux et culturels impliqués dans la promotion et le développement de la lecture	Etablir un référentiel précisant les contours et les modalités de fonctionnement des services de la Médiathèque départementale en tant que centre de ressources de conseil et d'ingénierie auprès de ces structures et de leurs publics (Collèges, PMI, EHPAD, services et équipements départementaux...)
	Adapter et formaliser la politique documentaire de la Médiathèque départementale	Instituer une charte de développement des collections de la Médiathèque départementale en concertation avec les bibliothèques publiques du territoire, en tenant compte des nouvelles pratiques de leurs usagers ainsi que des besoins propres de chaque territoire
	Renforcer les « bonnes pratiques » pour contribuer à la transition écologique en bibliothèque	Sensibiliser les personnels des bibliothèques publiques aux enjeux de l'écoresponsabilité et du recyclage des documents matériels « désherbés » dans le cadre du plan de formation de la Médiathèque départementale

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Développer les usages numériques des publics dans le cadre de la mise en œuvre du Label Bibliothèque numérique de Référence (BNR)	Renforcer l'offre numérique existante	Etendre l'accès et l'offre de la Bibliothèque numérique des collégiens et de la Bibliothèque numérique Essonne du Sud
		Développer des outils de promotion des bibliothèques numériques
	Développer de nouveaux outils professionnels performants	Renouveler et développer l'offre d'outils d'animation numériques et d'outils en lien avec les enjeux du numérique à destination des bibliothèques publiques
		Déployer l'Observatoire de la lecture publique départemental de la Médiathèque départementale
		Adapter l'offre de formation de la Médiathèque départementale par la modernisation de ses outils de formation et de communication, le développement de sessions délocalisées ou à distance ainsi que le repérage et la mutualisation des compétences et savoir-faire
	Favoriser l'inclusion numérique	Prolonger l'action itinérante du FabuLab 91 de manière à accompagner l'ensemble des projets en matière de fabrication numérique portés par les bibliothèques publiques et valoriser les compétences développées en son sein
		Créer un temps fort départemental autour des « Cultures numériques », itinérant, s'appuyant sur les événements existants, sur les partenaires du territoire ainsi que sur les services départementaux concernés
		Participer aux réflexions et actions menées par les partenaires territoriaux sur l'inclusion numérique
		Proposer un accompagnement à la mise en œuvre de projets de création d'espaces de fabrication numérique
Améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique départementale en faveur de la lecture publique (Communication)	Déployer un véritable plan de promotion et de valorisation de l'action départementale en faveur de la lecture publique	Elaborer différents supports de communication et les diffuser de manière régulière auprès des acteurs de la lecture publique, des personnels et usagers des bibliothèques publiques et plus largement des habitants du département
	Relayer les informations régionales et nationales concernant la lecture publique auprès du réseau départemental et de ses usagers	Relayer de manière systématique auprès des bibliothèques publiques et de leurs usagers l'information recueillie et centralisée par la MDE sur les actions, les dispositifs de subventionnement et les opérations nationales en faveur de la lecture publique proposées par l'Etat (DRAC) et le Conseil régional Ile-de-France

ANNEXE 2

ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION ARTISTIQUE

OBJECTIFS TRANSVERSAUX		
- Garantir la diversité de la création et des expressions culturelles dans tous les champs de la création artistique - Favoriser l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la création artistique - Garantir le développement de projets artistiques et culturels dans le respect de la transition écologique - Inciter aux démarches respectueuses des droits culturels - Assurer le respect des droits sociaux et des droits de propriété intellectuelle des artistes et des auteurs		
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS / OUTILS
Soutenir l'existence de la création et le développement de la diffusion sur tout le territoire	Favoriser la présence artistique sur tout le territoire, notamment dans les zones rurales	Permettre le développement et la consolidation de la présence artistique à travers du soutien aux projets des communes et associations
		Apporter un soutien aux résidences artistiques, surtout en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
		Favoriser l'aménagement de salles de spectacle et l'acquisition d'outils d'itinérance par des aides à l'investissement culturel (AIC) et associatif
	Développer une politique partenariale de soutien à la création et à la diffusion	Au travers des Contrats territoriaux de développement culturel à destination des intercommunalités
		Au travers de conventions d'objectifs pluriannuelles à destination des Opérateurs culturels à rayonnement départemental (OCD)
		S'appuyer sur la programmation d'arts visuels et de spectacle vivant du Domaine départemental de Chamarande, elle-même conçue en collaboration avec des partenaires essonniers, franciliens ou nationaux
		Entretenir et favoriser le dialogue et la concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales, les réseaux professionnels, le secteur associatif, les structures culturelles et leurs publics
	Favoriser le développement de partenariats intersectoriels	Favoriser la mise en réseau des différents secteurs de la culture et lieux de diffusion (acteurs culturels, réseau de médiathèques et de conservatoires, acteurs du patrimoine...) grâce à la mise en place de Comités territoriaux

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS / OUTILS
Encourager l'émergence, le développement et le renouvellement artistique	Favoriser le renouvellement artistique sur le territoire	Soutenir les résidences d'implantation sur le territoire
		Poursuivre et développer les plateaux « Attention travaux »
		S'assurer de la rémunération des artistes lors des représentations ou actions culturelles soutenues par le Département
		Soutenir l'innovation et la prise de risque dans les formes et les partenariats (textes contemporains, écriture de plateau, actualisation de textes de répertoire, interdisciplinarité...)
		Conduire une veille sur la création contemporaine dans toutes les disciplines artistiques pour assurer la qualité artistique des projets soutenus.
		Mieux représenter les disciplines actuellement peu développées en Essonne, en particulier la danse et les arts visuels, ainsi que la marionnette, le cirque, la magie nouvelle, la musique contemporaine et les musiques amplifiées
	Accompagner l'émergence de nouveaux talents sur le territoire	Soutenir les lieux de formation professionnelle présents en Essonne
		Développer les partenariats avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux
		Accompagner les initiatives favorisant l'émergence : tremplins jeunes talents, résidences de jeunes diplômés ...

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS / OUTILS
Promouvoir le rapprochement entre les publics et la création artistique	Favoriser les présences artistiques proches des habitants, avec une attention particulière aux publics prioritaires du Département	Inciter à une tarification et à des parcours de spectateurs adaptés aux différents types de public, en partenariats avec d'autres structures
		Inciter aux hors les murs, à l'itinérance, aux spectacles dans l'espace public, chez l'habitant, au développement d'actions culturelles dans les zones rurales et/ou en QPV
	Mettre en œuvre, à destination de toutes les personnes, des actions visant au contact entre les publics et les œuvres	Inciter au développement systématique, dès la création, d'outils de médiation pour faciliter l'accès / l'appréhension aux / des œuvres (actions culturelles, EAC ...)
		Favoriser le développement de résidences territoriales dans les collèges essonniers
Favoriser les échanges et les interactions entre les cultures	Favoriser les démarches de création partagée co-construites avec les habitants.	Favoriser les projets de création et diffusion qui encouragent l'implication des habitants
		Favoriser les passerelles entre pratiques amateurs et milieu artistique professionnel
	Favoriser l'accueil en Essonne des créations et équipes artistiques issues des territoires de coopération décentralisée du Département	Poursuivre le développement de l'EM Fest sur tout le territoire essonnien, en développant des partenariats en faveur de la création contemporaine issue du Mali et de l'Afrique de l'ouest et des actions visant à promouvoir la rencontre interculturelle.
		Favoriser les résidences d'artistes étrangers en Essonne, notamment au travers de partenariats spécifiques avec les Instituts français et institutions culturelles étrangères.
Favoriser les échanges et les interactions entre les cultures	Promouvoir la circulation et la mobilité des artistes et auteurs essonniers à l'international.	Soutenir les projets d'ouverture à l'international
		Favoriser la circulation des œuvres numériques et des outils de médiation numérique